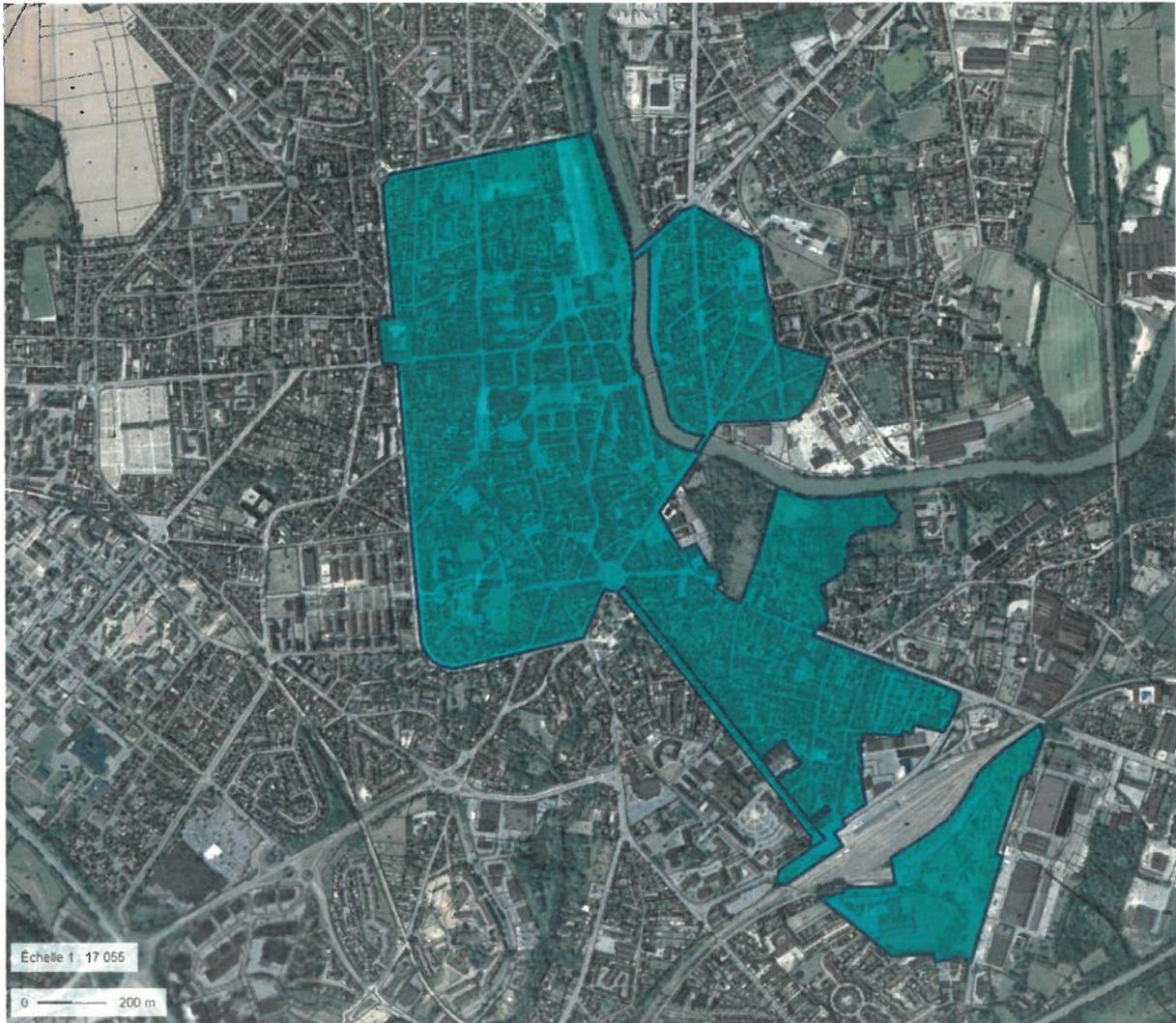


ANNEXE : Secteurs ORT



Carte globale du périmètre de l'ORT

- 1) **Secteur centre-ville** : il correspond au centre-ville historique de Soissons (rive gauche) et au faubourg St-Waast (rive droite). C'est le cœur de l'agglomération du Grand Soissons. Il concentre toutes les problématiques adressées par le programme Action Cœur de Ville : logement, commerce, mobilité, espaces publics, patrimoine, équipements publics (médiathèque et complexe cinématographique multisalles). Ce secteur faisait déjà partie de la convention Action Cœur de Ville signée le 21 septembre 2018.



- 2) **Secteur berges de l'Aisne Sud** : Ce secteur comprend le quartier situé entre l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue de Reims ainsi qu'une partie des berges de l'Aisne, au nord du groupe scolaire St-Vincent-de-Paul. Ce secteur est caractérisé par une disparité de l'habitat avec de très belles propriétés mais aussi des poches d'habitat non-décent voire insalubre. Pour s'attaquer à ce problème, la Ville de Soissons a signé une convention avec la CAF qui lui transmet chaque mois une liste de logements à contrôler. La Ville missionne un prestataire, Soliha Aisne, afin de réaliser des diagnostics de décences de ces logements. En cas de constat de logement non décent, l'aide au logement normalement versée au propriétaire peut être retenue par la CAF. Concernant les berges de l'Aisne, elles sont classées en zone inondable par le Plan de Prévention des Risques Inondations et coulées de boues (niveau rouge). La Ville a procédé à des acquisitions foncières dans ce secteur pour d'une part permettre la continuité des cheminements doux sur la rive gauche dans toute sa traversée urbaine (de Villeneuve Saint-Germain à la partie nord de Soissons) et d'autre part aménager, si l'étude de faisabilité en cours est concluante, un port ou une marina destiné à développer l'attractivité touristique fluviale et fluvestre de Soissons.



- 3) **Secteur Gare** : Ce secteur comprend la gare de Soissons et ses alentours immédiats, l'avenue du Général de Gaulle et la zone de friches industrielles au sud des voies ferrées. Le projet de « quartier de gare » porté par la Communauté d'Agglomération du Soissonnais va profondément transformer tout ce secteur. Autour d'un pôle multimodal favorisant les déplacements doux va s'articuler une offre nouvelle de logements, de commerces et d'hôtellerie, une salle multifonction, un village d'entreprises, etc. La Commune souhaite, pour assurer le lien indispensable entre ce nouveau pôle Gare et le cœur de ville, accompagner ce développement via l'aménagement d'une voie en site propre sur l'avenue de Gaulle et des expérimentations autour des navettes autonomes et décarbonées. D'autre part, les friches industrielles au sud des voies (site CERIC) seront également reconverties aux fins d'accueillir des activités de service, en accompagnement des opérations en cours et à venir de la Communautés d'Agglomération sur les friches voisines.

